

Objektyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **35 (1909)**

Heft 22

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Bulletin technique de la Suisse romande

ORGANE EN LANGUE FRANÇAISE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES. — Paraissant deux fois par mois.

RÉDACTION : Lausanne, 2, rue du Valentin. P. MANUEL, ingénieur, et D^r H. DEMIERRE, ingénieur.

SOMMAIRE : *Le nouveau pont sur le Rhône, à Collombey* — *Le Crématoire de Lausanne*. — *Le retour du courant électrique par la terre*, par M. J. Landry, ingénieur. — Notice explicative du Règlement sur les constructions en béton armé établi par la Commission suisse du béton armé (suite). — Concours d'idées pour l'utilisation du legs Osiris : Rapport du jury à la Municipalité de Lausanne. — *Nécrologie* : Alfred Masset.

Le nouveau pont sur le Rhône, à Collombey.

I. L'ancien pont.

Depuis quelques années, le pont suspendu de Collombey ne suffisait plus aux besoins de la circulation par le fait de la limitation à 5 t. des charges roulantes qu'il pouvait supporter; de plus son entretien devenait très onéreux et une réfection totale s'imposait. Le débouché qu'il offrait aux hautes eaux du Rhône était insuffisant aussi, la culée rive gauche empiétant fortement sur le lit mineur du fleuve (fig. 1).

Ce pont, livré à la circulation publique en 1844, avait été construit par M. Chaley, ingénieur français, l'habile constructeur des ponts suspendus de Fribourg, pour le compte d'une société d'actionnaires. Ses dispositions principales étaient les suivantes :

Longueur du tablier	63 m.
Largeur » »	4,65 »
Nombre de câbles	2
Flèches des câbles	3,20 m.
Ouverture d'axe en axe des piliers	64,35 »
Ecartement des tiges de suspension	0,99 »

Son coût total avait atteint la somme de Fr. 58 000.

Cet ouvrage avait été démolé durant l'hiver 1907 - 1908, soit quelques mois après la mise en service du nouveau pont. Ainsi a disparu le seul pont suspendu que possédait le canton de Vaud, en commun du reste avec l'Etat du Valais.

Il existe encore dans le canton trois passerelles suspendues pour piétons, l'une sur la Sarine

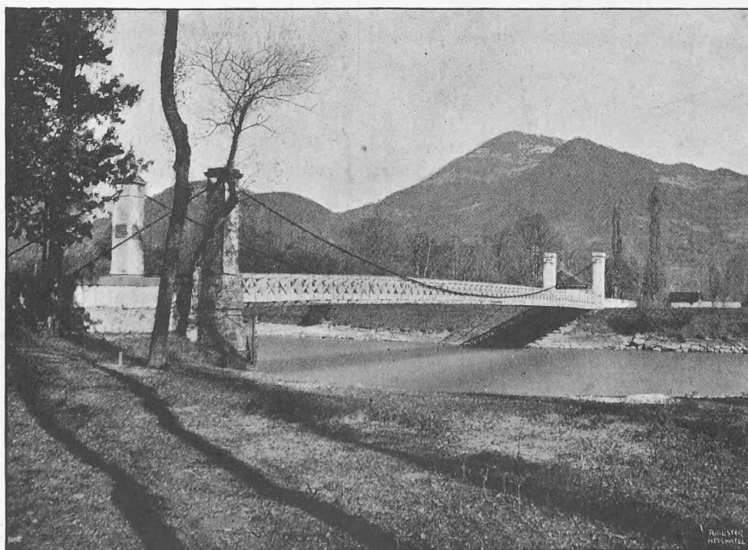


Fig. 1. — L'ancien pont suspendu.

près de Château-d'Ex, les 2 autres sur la Broye près des villages d'Henniez et de Brit. Elles ne desservent que des sentiers.

II. Le nouveau pont.

En 1905, au moment de la construction du chemin de fer électrique Aigle-Ollon-Monthey, les Etats de Vaud et du Valais s'arrangèrent avec la Compagnie A.-O.-M. pour l'exécution d'un pont commun à la route intercantonale et à la nouvelle ligne. Celle-ci n'aurait pu utiliser le pont suspendu; pour son seul usage un nouveau eût été nécessaire. Il était à tous égards préférable d'avoir un ouvrage unique servant à la route et au chemin de fer. L'étude du projet et la direction des travaux furent confiés au *Département des Travaux publics du canton de Vaud*; M. R. Matthey, alors ingénieur à ce Département, fut chargé de l'élaboration des plans qui devaient servir de base à un concours public.

Le projet étudié comportait un ouvrage métallique à poutres droites et à 3 travées continues.

L'emplacement du nouveau pont est à 20 m. environ en amont de l'ancien.

L'ouverture totale est de 70 m.; en déduisant de celle-ci 1 m. pour la largeur des 2 palées en rivière, il reste un débouché utile de 69 m., soit 6 m. de plus que précédemment.

En outre, le dessous des membrures est à une cote de 1 m. supérieure à celle des hautes eaux de 1902, les plus fortes enregistrées jusqu'à maintenant. Les poutres sont en garde-corps et laissent à la chaussée une largeur libre de 6,50 mètres.

Les données générales de ce projet sont résumées dans le tableau suivant :

Ouverture libre en	
3 travées	70 m.